

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE, TENUE LE LUNDI 14 JUILLET 2025 À 19 H, À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE SITUÉE AU 635, 5^e RUE.

Sont présents :

Le maire : Délicsa Ritchie Roussy

Les conseillers :

Poste no 1 : Mathieu Blanchette
Poste no 2 : Harold Mercier, maire-suppléant
Poste no 3 : Gilles Bernatchez
Poste no 5 : Jean-Pierre Chouinard
Poste no 6 : André Minville

Et :

Le directeur général : Daniel Fournier
La greffière adjointe : Nadia Soucy

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.

Le maire, madame Délicsa Ritchie Roussy, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 19 h.

2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le maire, madame Délicsa Ritchie Roussy, fait lecture de l'ordre du jour présenté aux membres du Conseil qui se lit comme suit :

- 1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.**
- 2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**
- 3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.**
- 4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.**
- 5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 30 JUIN 2025, EXCLUANT LES DÉPÔTS SALAIRES.**
- 6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 JUIN 2025.**
- 7. RAPPORT D'ACTIVITÉS.**
- 8. CORRESPONDANCE.**
- 9. NOMINATION DU MAIRE-SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 14 JUILLET AU 2 NOVEMBRE 2025.**
- 10. TRANSFERT D'ADMINISTRATION SUR UNE TERRE DU DOMAINE DE L'ÉTAT ET ÉTANT SITUÉE DANS LA VILLE DE MURDOCHVILLE.**
- 11. LISTE DES PRIORITÉS - PROGRAMME RÉNOREGION.**

12. ACCEPTATION DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME.
13. OFFICIALISATION RUE « GABY MARQUIS ».
14. DEMANDE DE LA MAISON DES JEUNES LA CELLULOSE DE MURDOCHVILLE.
15. ACHAT DE BACS À VIDANGES ET À RECYCLAGE.
16. PAIEMENT DE LA FACTURE 0569567 DE LA QUINCAILLERIE BL MONT-LOUIS INC.
17. OFFRE D'ACHAT POUR LE TERRAIN SITUÉ AU 405, PARC DES ROULOTTES.
18. AFFAIRES NOUVELLES.
 - A)
 - B)
 - C)
19. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.
20. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

Suite à cette lecture,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR GILLES BERNATCHEZ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit et est accepté avec l'ajout au point 18 - AFFAIRES NOUVELLES - des points suivants :

- A) DEMANDE DU CLUB DE MOTONEIGE ÉTOILE DES MONTS - RÉF. : FINANCEMENT POUR L'ACQUISITION D'UNE SURFACEUSE.
 - B) DEMANDE DE L'ORGANISATION DU TOURNOI DE GOLF DE LA SOCIÉTÉ ALZHEIMER GÎM.
3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.

Le procès-verbal de l'assemblée régulière du 9 juin 2025 est déposé.

Suite à ce dépôt,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER,
JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du 9 juin 2025 soit et est adopté tel que présenté.

4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, revoit avec les membres du Conseil, les points majeurs des procès-verbaux des assemblées antérieures.

5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 30 JUIN 2025, EXCLUANT LES DÉPÔTS SALAIRES.

Le bordereau des déboursés pour la période du 1^{er} au 30 juin 2025, excluant les dépôts salaires et qui s'élève à 214 290,68 \$, est déposé pour acceptation par les membres du Conseil.

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
GILLES BERNATCHEZ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le bordereau des déboursés pour la période du 1^{er} au 30 juin 2025 soit et est accepté sous réserve de vérification par les membres du Conseil et par les vérificateurs externes.

Les chèques 2705 à 2712, les dépôts directs 2 431 à 2 465 ainsi que les prélèvements 1 829 à 1 846 confirment les paiements effectués du 1^{er} au 30 juin 2025 et totalisant la somme de 214 290,68 \$.

6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 JUIN 2025.

Le rapport des revenus et dépenses au 30 juin est déposé pour approbation des membres du Conseil. Le rapport des revenus et dépenses au 30 juin 2025 se lit comme suit :

Revenus :

Au 30 juin 2025 : 1 441 639,41 \$

Dépenses :

Au 30 juin 2025 : 1 332 999,43 \$

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
HAROLD MERCIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le rapport des revenus et dépenses au 30 juin 2025 soit et est accepté sous réserve de vérification par les membres du Conseil et par les vérificateurs externes.

7. RAPPORTS D'ACTIVITÉS.

Aucun rapport n'est déposé.

8. CORRESPONDANCE.

Aucune correspondance n'est déposée.

9. RÉSOLUTION 25-086 - NOMINATION DU MAIRE-SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU AU 14 JUILLET AU 10 NOVEMBRE 2025.

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 56 de la Loi sur les cités et villes, le Conseil municipal de la Ville de Murdochville doit désigner un maire-suppléant qui possède et exerce les pouvoirs du maire lorsque celui-ci est absent du territoire de la municipalité ou

est empêché de remplir les devoirs de sa charge pour une période déterminée.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville procède habituellement par ordre alphabétique pour désigner le maire-suppléant pour une période de quatre (4) mois.

CONSIDÉRANT QUE le conseiller, monsieur Jean-Pierre Chouinard, fut le maire-suppléant, pour la période du 10 mars au 14 juillet 2025.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR ANDRÉ MINVILLE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseiller, monsieur Harold Mercier, soit et est nommé à titre de maire-suppléant pour la période du 14 juillet au 10 novembre 2025.

10. RÉSOLUTION 25-087 - TRANSFERT D'ADMINISTRATION SUR UNE TERRE DU DOMAINE DE L'ÉTAT ET ÉTANT SITUÉE DANS LA VILLE DE MURDOCHVILLE.

CONSIDÉRANT le courriel de madame Andie Packwood-Cloutier du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), informant la Ville de Murdochville de la demande faite par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) pour le transfert d'administration sur une terre du domaine de l'État et étant située dans la ville de Murdochville.

CONSIDÉRANT QUE ce transfert, d'une durée indéterminée, vise à permettre au MTMD de sécuriser ses opérations dans le secteur pour les prochaines années et sera utilisé pour stationner et peser des camions lourds à l'aide de pesées portatives et pour l'entreposage des matériaux granulaires.

CONSIDÉRANT QUE la terre visée, d'une superficie approximative de 22 525 m², est située sur une partie du lot 6 353 153 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sainte-Anne-des-Monts.

CONSIDÉRANT QU' avant de compléter son analyse, le MRNF souhaite connaître les préoccupations de la Ville sur le projet et les impacts qu'elle appréhende.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
ANDRÉ MINVILLE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville informe le ministère
des Ressources naturelles et de la Faune qu'elle
donne un avis défavorable au projet de transfert
d'administration au ministère des Transports et
de la Mobilité durable

QUE le directeur général, monsieur
Daniel Fournier, soit et est autorisé à
transmettre au ministère des Ressources
naturelles et de la Faune le document « Fiche
réponse - Consultation ministères et organismes »
dûment complété et informant de la position de la
Ville de Murdochville dans ce dossier.

**11. RÉSOLUTION 25-088 - LISTE DES PRIORITÉS -
PROGRAMME RÉNORÉGION.**

CONSIDÉRANT QUE le programme RénoRégion a été
relancé pour 2025-2026 par le
Gouvernement du Québec.

CONSIDÉRANT QUE le budget accordé par la M.R.C.
la Côte-de-Gaspé à la Ville de
Murdochville dans le cadre de ce
programme est de 25 000 \$.

CONSIDÉRANT les demandes reçues et conformes
aux exigences du programme.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accorde la priorité
aux propriétaires dans l'ordre suivant :

1. Monsieur Denis Lelièvre
2. Monsieur Francis Heck

**12. RÉSOLUTION 25-089 - ACCEPTATION DES
RECOMMANDATIONS DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME.**

CONSIDÉRANT les demandes reçues par le Comité
consultatif d'urbanisme, à
savoir :

- Demande de monsieur Sébastien
Roy, propriétaire du 702, rue
des Trembles pour un changement
d'usage de la propriété afin de
pouvoir l'offrir pour de la
location court terme.
- Demande de monsieur Steve
Lebel, propriétaire du 531,
avenue Miller, pour un
changement d'usage de la
propriété afin de pouvoir
l'offrir pour de la location
court terme.
- Demande de monsieur William
Toutant, propriétaire du 632,
10692

7^e Rue, pour un changement d'usage de la propriété afin de pouvoir l'offrir pour de la location court terme.

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR HAROLD MERCIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte les recommandations positives du Comité consultatif d'urbanisme pour les demandes de monsieur Sébastien Roy et de monsieur Steve Lebel.

QUE la Ville de Murdochville accepte la recommandation positive du Comité consultatif d'urbanisme pour la demande de monsieur William Toutant tout en l'encourageant à apporter un rajeunissement certain au revêtement extérieur de la propriété.

13. RÉOLUTION 25-090 - OFFICIALISATION DE LA RUE « GABY-MARQUIS ».

CONSIDÉRANT la résolution 25-077 autorisant madame Sophie Bernatchez à faire toutes les démarches nécessaires auprès de la Commission de la Toponymie afin que soit changé le nom de rue « des Roulettes » par rue « Gaby-Marquis ».

CONSIDÉRANT QU' après vérification auprès de la Commission de la Toponymie, il s'avère que la rue « des Roulettes » n'a jamais été officialisée.

CONSIDÉRANT QUE madame Gaby Marquis fut, au cours des années, une personne très significative dans le parcours de plusieurs personnes ayant demeuré à Murdochville et fréquenté l'école Saint-Paul de Murdochville.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville désire procéder à l'officialisation de la rue « Gaby Marquis » anciennement appelée rue des Roulettes.

CONSIDÉRANT QUE madame Gaby Marquis est décédée le 9 mai 2024, soit il y a plus d'un an.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR GILLES BERNATCHEZ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'une demande d'officialisation de la rue « Gaby-Marquis » auprès de la Commission de la Toponymie du Québec.

14. RÉSOLUTION 25-091 - DEMANDE DE LA MAISON DES JEUNES LA CELLULOSE DE MURDOCHVILLE.

CONSIDÉRANT la demande de madame Karina Devouge, coordonnatrice de la Maison des Jeunes La Cellulose » est faite afin que, comme l'an dernier, les jeunes de la MDJ participent activement au ramassage des déchets sur le bord de la Route 198.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MATHIEU BLANCHETTE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte que les jeunes de la MDJ participent au ramassage des déchets se retrouvant sur le bord de la Route 198 longeant la municipalité.

QU'une somme de 500 \$ soit accordée à la MDJ La Cellulose lorsque les jeunes la fréquentant auront effectué ledit ramassage.

QUE ce montant soit payé par le programme de contributions volontaires d'Énergie éolienne du Mont Copper et d'Énergie éolienne du Mont Miller, soit 250 \$ \$ d'Énergie éolienne du Mont Copper et 250 \$ d'Énergie éolienne du Mont Miller.

15. RÉSOLUTION 25-092 - ACHAT DE BACS À VIDANGES ET À RECYCLAGE.

CONSIDÉRANT la facture 483371 de USD Global inc. au montant de 18 538,23 \$, transport et taxes incluses, pour l'achat de 16 bacs noirs de 360 litres, 8 bacs noirs de 660 litres, 12 bacs bleus de 1 100 litres ainsi que des roues pour lesdits bacs.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR ANDRÉ MINVILLE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le paiement de la facture 483371 de USD Global inc. au montant de 18 538,23 \$, transport et taxes incluses, soit et est autorisé.

16. RÉSOLUTION 25-093 - PAIEMENT DE LA FACTURE 0569567 DE LA QUINCAILLERIE BL MONT-LOUIS INC.

CONSIDÉRANT la facture 0569567 de la quincaillerie BL de Mont-Louis pour l'achat de matériaux dans le cadre du projet de réfection des parcs.

CONSIDÉRANT QUE cette facture s'élève à 15 926,05 \$, taxes incluses.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR ANDRÉ MINVILLE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'autorisation de paiement de la facture 0569567 au montant de 13 851,75 \$, plus taxes applicables, soit un montant total de 15 926,05 \$, soit et est donnée.

17. RÉSOLUTION 25-094- OFFRE D'ACHAT POUR LE TERRAIN SITUE AU 405, RUE PARC-DES-ROULOTTES (LOT 5 857 163).

CONSIDÉRANT QU' en fin 2023, l'entreprise IMMO TBC a fait une offre d'achat pour le terrain situé au 405, rue Parc-des-Roulottes.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville, par la résolution 23-126, a fait une contre-offre au montant de 12 000 \$ sans date d'échéance.

CONSIDÉRANT QU' l'entreprise IMMO TBC, n'avait pas répondu à cette demande de contre-offre, entraînant une location mensuelle de 50 \$ par mois à compter de novembre 2023.

CONSIDÉRANT QU' le paiement de cette location fut acquittée jusqu'à octobre 2024.

CONSIDÉRANT QU' à ce jour, les Entreprises IMMO TBC serait intéressée à accepter la contre-offre de la Ville de Murdochville, soit une somme de 12 000 \$ pour l'acquisition du terrain situé au 405, rue Parc-des-Roulottes.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte de vendre à l'entreprise IMMO TBC le terrain situé au 405, rue Parc-des-Roulottes (lot 5 857 163) pour la somme de 12 000 \$ + les frais pour les travaux d'arpentage du terrain.

QUE le maire, madame Délicsa Ritchie Roussy, ainsi que le directeur général, monsieur Daniel Fournier, soient et sont autorisés à signer tout document visant la conclusion de cette vente.

18. AFFAIRES NOUVELLES.

A) RÉSOLUTION 25-095 – DEMANDE DU CLUB DE MOTONEIGE ÉTOILE DES MONTS – RÉF. : FINANCEMENT POUR L'ACQUISITION D'UNE SURFACEUSE.

CONSIDÉRANT QUE le Club de motoneige Étoile des Monts a récemment transmis un projet d'achat d'une surfaceuse dans le cadre du Programme d'assistance financière 2025-2026 de la Fédération des clubs de motoneiges du Québec.

CONSIDÉRANT QUE suite au dépôt de ce projet d'achat, le Club s'est vu informé qu'il était admissible à une aide financière de 300 338 \$.

CONSIDÉRANT QUE la demande du Club de motoneige Étoile des Monts afin d'aider au financement de cet acquisition.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MATHIEU BLANCHETTE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte de donner au Club de motoneige Étoile des Monts de Murdochville la somme de 15 000 \$ pour l'achat d'une surfaceuse.

QUE ce montant soit payé par le programme de contributions volontaires d'Énergie éolienne du Mont Copper et d'Énergie éolienne du Mont Miller, soit 7 500 \$ d'Énergie éolienne du Mont Copper et 7 500 \$ d'Énergie éolienne du Mont Miller.

B) DEMANDE DE L'ORGANISATION DU TOURNOI DE GOLF DE LA SOCIÉTÉ ALZHEIMER GÎM.

CONSIDÉRANT la lettre de madame Madeleine Fournier et de madame Julie Lévesque, organisatrice du tournoi de pour l'Alzheimer qui aura lieu le 2 août prochain demandant une contribution financière pour la location du terrain et pour le coût du repas.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville octroie pour l'organisation du tournoi de golf pour l'Alzheimer une somme de 800 \$ provenant du fonds de contributions volontaires d'Énergie éolienne du Mont Copper et d'Énergie éolienne du Mont Miller, soit 400 \$ chacun, et ce afin de couvrir le coût de location du terrain de golf et le coût du repas.

19. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.

Madame Andr ea B elanger mentionne qu'elle aurait aim   tre avertie du fait que la Ville proc dait au nettoyage des  gouts. Cela lui aurait probablement  viter un d g t d'eau dans sa r sidence.

20. FERMETURE DE L'ASSEMBL E.

L'ordre du jour  tant  puis ,

IL EST PROPOS  PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
MATHIEU BLANCHETTE
UNANIMEMENT R SOLU

QUE l'assemblée soit et est d clar e ferm e. Il est 19 h 25.

D LISCA RITCHIE ROUSSY
Maire

NADIA SOUCY
Greffiere adjointe